

droits ; il détrôna le premier roi, sur la demande du second roi, et il lui donna l'investiture de vassal, gardant pour lui le titre de « Roi céleste. » Jamais la suzeraineté de l'Annam sur le Cambodge n'avait été plus réelle et mieux marquée (1675).



C'est à ce moment que, pour hâter l'assimilation par la race, l'Annam imposa au Cambodge de recevoir comme colons les Chinois faits prisonniers dans les anciennes guerres, ou les soldats chinois déserteurs. Ces colonies nouvelles — qui devinrent sujets annamites avant de passer la frontière — furent installées à Bienhoa et à Mytho ; et, par une fiction ingénieuse et profitable, bien qu'ils fussent en territoire cambodgien, le contrôle de leur administration était aux mains des fonctionnaires de l'Annam.

Aussi, aux premiers troubles que suscita l'établissement de ces colons nouveaux, l'Annam vint au secours de ses soi-disant sujets, et profita de l'occasion pour obtenir du roi du Cambodge, assiégé dans sa capitale, la cession du Donghaï (delta du Mékhong), avec la ville de Saïgon (1691). C'est ainsi que le pays prit la nationalité de ses habitants.

Les territoires ainsi concédés furent, par les soins des nouveaux gouverneurs, peuplés de colons du Binhtuan, de façon à ce que la population fût portée à une densité telle que les Cambodgiens ne pussent plus venir s'y établir. Par ce travail continu d'endosmose, les territoires annamites atteignaient le golfe de Siam au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle.

Pas un instant ne fut perdu, et les souverains de Hué ne s'arrêtèrent pas sur un si beau résultat ; ils aidèrent